



Arrêté portant établissement de la liste d'aptitude de la promotion interne 2024 pour l'accès au grade de rédacteur territorial Secrétaire général de mairie

Le Président du Centre de Gestion du JURA,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L.523-1, L.523-3 et L.523-6 ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, article 30,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant disposition statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie ;

Vu les propositions émanant des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2021 du Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Jura fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne ;

Vu l'avis de la commission de promotion interne du Centre de Gestion en date du 20 septembre 2024 ;

Considérant que jusqu'au 31 décembre 2027, il est mis en place un dispositif dérogatoire pour l'accès à la promotion interne au grade de Rédacteur Territorial ;

ARRETE

Article 1er : La liste d'aptitude au grade pour l'accès au grade de re de la Promotion Interne pour l'année 2024, est arrêtée, par ordre alpha

- AMIOT née FOREY Ludivine
- BAILLY Sabrina
- BARBAUD née HANEWALD Sonia
- BAUNE née TURQUOIS Murielle
- BAYRAM née DONAT Razize
- BELIN née THEPAUT Claude
- BERTARINI née DAVID Magali
- BILLOT Valérie
- BONNIER Myriam
- BOUVIER Laurence
- CAMUSET Séverine
- CHAUVIN née MARCELINO Céline
- CUBY née JACQUES Delphine
- DA ROS Frédérique
- DEVILLARD Christelle
- DUCHENE née BROCHET Marie Laure
- DUPRE née PERRON Cécile
- DUPUY née PERROD Roselyne
- DUTHU née SIMON Héroïse
- FERRAUX née BLANC Magalie
- FERREUX née BOURGEOIS Elisabeth
- GODET née BONTRON Arielle
- GROS Myriam
- GUILHEM Aurélie
- GUYETAND née MEJEAN Claude
- INSELIN née BOSNE Nathalie
- JACQUIN née CHERIN Corinne
- JALLET Maëlle
- JARY née BATTIN Audrey
- JEANMICHEL née MARION Isabelle
- LAVRY née LEREU Axelle
- LORIOD née GOBET Nathalie
- MACEDO née CRETIN Carole
- MARTINE Hélène
- MAZZIER Edwige
- MENETRIER née MULLER Valérie
- MORAND née BERNARD Nathalie
- MOREL Sylvie
- MOYNAT Magali
- MUSSOT née PERRACHON Patricia
- NICOD Aurélie
- OBERSON Elodie
- PANNAUX Aurélie
- PERRENOUD née JANNIN Odile
- PETIT DIT GREZERIAT Jessica

- **POMMIER née CRESPO Michèle**
- **PUTOD Magalie**
- **ROPITEAUX Céline**
- **SAILLARD Christelle**
- **SANCEY née DASSAUD SEVERINE**
- **THEVENIN Virginie**
- **TRAVERSE née HAMY Catherine**
- **VOLET Denis**

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le

ID : 039-283900025-20240920-LAPIREDACSGDM-AR



Article 2 : La présente liste sera transmise à la Préfecture du Jura

Article 3 : Cette liste prendra effet à compter de la date du cachet de la Préfecture.

Fait à Champagnole,
Le 20 septembre 2024

Le Président,

Frank STEYAERT
Maire de THOIRIA

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de BESANCON dans un délai de deux mois via le site internet www.telerecours.fr



Transmis au Représentant de l'Etat le :

Centre de Gestion du Jura - 3 rue Victor Bérard - 39303 CHAMPAGNOLE Cedex

Tél : 03-84-53-06-39 - site internet : www.cdgjura.fr

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président du Centre de Gestion de façon impersonnelle

